

Compte rendu de la CNL du 13/03/2023

Participants : présentiel à la DDTM

- François AMAUDRIC DU CHAFFAUT adjoint à la responsable du service des affaires maritimes
- Benoit DURIVAUD représentant le comité régional de conchyliculture
- Pascal POTIER (UNAP CM)

En visio conférence :

- Mme Elsa TUDAL DDTM Cheffe du Service Activités Maritimes
- Damien COURCAUD représentant les croisières inter-îles
- Timothée. PONROY représentant les pilotes

Excusés : CDPMEM pêche professionnelle

Phares et balises

1. Présentation par le CRC (Benoît DURIVAUD)

La présentation a été réalisée à partir des documents de préparation fournis.

Elle s'est essentiellement appuyée sur les cartes (partie 2)

Les utilisateurs actuels des bouchots ont remarqué que le système de bouchots de la baie d'Yves devenait de moins en moins productif sans connaître précisément l'origine de cette baisse de productivité.

Pour pallier à cette baisse de productivité, des filières ont été mises en place en 2006 à l'emplacement occupé actuellement.

Compte tenu de la productivité de ces filières, de la qualité des produits obtenus (obtention d'un label rouge, spécialité traditionnelle garantie) et de l'envasement progressif de la baie d'Yves, le CRC a décidé d'éclaircir progressivement les zones les moins productives (zones dites « à terre » encadrées en jaune sur les cartes).

Pour remplacer ces points de production supprimés, un point de production au large doit compenser deux points de production sur bouchot. Au-delà de cette zone encadrée de jaune, il est envisagé de poursuivre l'arrachement des bouchots au sein de la zone encadrée en bleu sur les cartes.

Il y a actuellement 120km de filières installés. Une filière supplémentaire devra correspondre à 1km de bouchots arrachés.

Le CRC demande que les nouvelles filières soient installées à l'ouest des filières existantes.

Selon le CRC, la profondeur est insuffisante à l'Est pour que l'extrémité des cordes en coco de captation et élevage soit suffisamment éloignée du fond et la présence de la pointe du Cornard rendrait la circulation maritime difficile en présence de filières supplémentaires.

Au nord, un haut fond (zone des 3 marches) poserait un problème pour la circulation des pêcheurs professionnels qui pêchent régulièrement autour des filières du fait de la présence de poissons à proximités des « récifs artificiels » qu'elles représentent.

Au sud, la présence de trois rochers rendrait la circulation maritime difficile et d'autre part cette zone étant souvent fortement agitée, les filières risqueraient de se trouver détériorées régulièrement.

2. Débat

La direction de la pêche professionnelle, excusée, a communiqué son avis par mail. La position des filières a été discutée entre le CRC et les pêcheurs, et la position proposée a recueilli un avis favorable de leur part.

Pour la plaisance, j'ai fait mention de notre étonnement que cette démarche n'ait pas fait l'objet d'une enquête d'utilité publique et que des interlocuteurs comme la SNSM de l'île d'Aix n'aient pas été consultés au préalable.

Mme TUDAL a répondu que la réunion de ce jour n'avait pour seul objet que l'aspect sécurité de l'implantation de ces filières. Que si cet aspect recueillait un avis favorable, la démarche serait poursuivie en contactant toutes les administrations concernées et en particulier les mairies des communes situées à proximité du projet, avec enquête d'utilité publique si nécessaire. Cette démarche ne concernera que l'aspect des filières, l'aspect arrachage des bouchots ayant déjà été traité de ce point de vue.

J'ai également fait mention que cette implantation à l'ouest de la zone occupée actuellement handicaperait la navigation de plaisance en particulier entre La Rochelle et l'île d'Aix.

M. DURIVAUD m'a répondu qu'il faisait partie de la SNSM de La Rochelle, qu'à ce titre, il avait regardé les aspects liés à la sécurité de navigation, et qu'en tant que navigant tant à titre professionnel que privé, cette implantation lui paraissait la moins contraignante et dangereuse parmi celles-étudiées, sachant qu'il n'était pas envisageable non plus de mettre les filières beaucoup plus à l'ouest en eau profonde, puisque il s'agit de la zone d'attente pour les bateaux du ports de commerce, et qu'elle serait également plus pénalisante pour la circulation de plaisance en direction et autour de l'île d'Aix.

Au départ de La Rochelle, il suffirait de tirer un peu plus au large au départ pour éviter la zone des filières. Selon lui, la navigation peut être un peu plus difficile en sens inverse, à la voile, en remontant au vent, compte tenu des vents d'ouest prédominants. Mais il est possible pour les bateaux n'ayant pas un tirant d'eau trop important de passer à l'est des filières, ce que font en particulier les vieux gréements, car les filières ont tendance à atténuer l'amplitude des vagues. Ce serait plus difficile avec des filières implantées à l'est surtout du fait de la présence du « Cornard ».

Il a également évoqué la possibilité dans le cadre de l'arrachage des bouchots, de procéder à une sorte de remembrement au sein de ceux destinés à rester, afin de faciliter la navigation en particulier pour l'école de voile de la plage nord de Fouras. Les bouchots situés les plus à l'ouest pourraient donc à terme se trouver retirés.

Pour Damien COURAUD (Inter-îles) la gêne due à l'implantation proposée serait minime, il suffira de translater les trajectoires des bateaux de croisière un peu plus vers l'est.

Pour Timothée PONROY Représentant les pilotes, il n'y a pas de gêne introduite dans leurs activités par cette implantation.

3. Vote :

Comme convenu avec Jean Piveteau avant la réunion, je me suis abstenu au titre de la plaisance.

Tous les autres participants ont accepté le projet présenté.

Le rédacteur P.POTIER